



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VERNHES - VIALA D. - MMES FADDI - FRANCES (Suppléante) - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

**N° 2021/29**

**Objet : Aquaval : Plan de financement du projet de « Développement économique et touristique par l'aménagement du Complexe Aquaval à Lautrec » (Phase 3)**

Monsieur le Président présente le projet de développement économique et touristique du Complexe Aquaval à Lautrec.

Monsieur le Président propose de solliciter une demande de subvention auprès du programme Leader du Pays de Cocagne, dans le cadre d'une nouvelle phase d'investissements sur le Complexe de Loisirs d'Aquaval, englobant notamment un projet de chauffage de l'eau des bassins, l'installation d'un système de comptage des clients à l'entrée du site, l'acquisition d'équipements et mobiliers (chalet en bois, manges debout, armoires frigorifiques, casiers de rangement, poubelles de tri, ...).

Par arrêté en date du 14 septembre 2020, la Préfecture nous informe de l'octroi d'une subvention DETR de 30 % de l'assiette éligible estimée à 315 919 €HT, soit un montant de 94 776 €.

Suite à une nouvelle évaluation des travaux, il est nécessaire de redéfinir le plan de financement afin de solliciter une subvention auprès du LEADER.

Monsieur le Président présente le nouveau plan de financement suivant :

Financeurs	Taux	Montant € H.T.
Etat (DETR)	30,00 %	64 281,16
FEADER / Leader	48,00 %	102 849,85
CCLPA	22,00 %	47 139,52
<b>TOTAL € H.T.</b>	<b>100,00 %</b>	<b>214 270,53</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (1 abstention : M. Bazart) :

- approuve le plan de financement du projet de développement du Complexe de Loisirs Aquaval à Lautrec (phase 3), comme détaillé ci-dessus,
- sollicite une subvention au titre du programme Leader pour un montant de 102 849,85 €,

- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches œuvre de cette décision,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Aquaval 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 25 mars 2021.



Le Président,

Thierry BARDOU

